

DEC161183DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Christian NICOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5509 intitulée « Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5509 intitulée « Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique » et nommant Monsieur Philippe BLANC-BENON en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 24/06/2016 ;

Considérant que Monsieur Christian NICOT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Claude Bernard Lyon 1 en 1999 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Christian NICOT, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5509 intitulée « Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique », à compter du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur Christian NICOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Christian NICOT est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ECULLY , le 18/07/2016

Le directeur de l'unité
Philippe BLANC-BENON

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers